

# Des familles en centre fermé : “Les enfants ne verront pas la clôture”

■ Le gouvernement a décidé d'ouvrir une aile destinée aux familles en centre fermé.

Après les rapatriements vers le Soudan et le projet de visites domiciliaires, c'est l'ouverture d'un centre fermé pour familles de migrants avec enfants qui provoque une levée de boucliers. Selon “Het Laatste Nieuws” et “Sudpresse”, ces unités de logement pourront être occupées dès le mois de juillet. Ce projet, qui figure dans l'accord de gouvernement, est dénoncé de longue date par de nombreuses associations.

Leurs arguments ? Primo, la Belgique a été condamnée, à trois reprises, par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir détenu des enfants en centre fermé - entre 2004 et 2008, plus de 2 000 enfants sont passés par la case centre fermé. Secundo, cet enfermement est contraire à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique. Tertio, des pédopsychiatres ont démontré l'impact néfaste de la détention sur la santé et le développement des enfants, même si la détention est de courte durée.

## Une Belgique pionnière

Il y a dix ans, une alternative à l'enfermement est trouvée et inaugurée par Annemie Turtelboom (Open VLD), première ministre de la Politique de migration

et d'asile (ce portefeuille était jusqu'alors géré par l'Intérieur). C'est la naissance des maisons de retour, dites aussi maisons “Turtelboom”, des unités ouvertes d'habitation où les familles bénéficient d'une forme, cer-

tes restreinte, de liberté. Par exemple, elles peuvent recevoir de la visite, sont autorisées à quitter le logement à certaines heures, pour faire les courses ou se rendre chez leur avocat. Plus important encore : les enfants peuvent se rendre à l'école.

Chaque famille est accompagnée par un coach, qui leur explique ses droits, ses obligations et la prépare à tous les scénarios auxquels elle pourrait être confrontée, de la procédure de demande d'asile au rapatriement. Si les familles ne collaborent pas en vue d'un retour (volontaire), elles peuvent y être forcées. “A leur création, la Belgique était citée comme exemple, avance, amère, Sotieda Ngo, directrice du Ciré. Même s'il n'y a pas assez de moyens injectés dans l'accompagnement des familles, c'est un système plus digne et plus respectueux, surtout pour les enfants. Revenir à l'enfermement en centre fermé, c'est un gigantesque pas en arrière.”

## Des évasions trop nombreuses

Selon le cabinet du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Theo Francken (N-VA), les maisons de retour constituent une “bonne pratique”, leur succès est toutefois relatif. Les coaches n'étant pas présents 24/24h dans les maisons de retour, les évasions ne sont pas rares. A titre d'exemple, en 2017, le taux d'évasion était de 49%... parmi les fa-

milles en séjour irrégulier sur le territoire. Toutes “catégories” de personnes confondues, pour la période 2014-2017, le taux d'évasion gravite autour des 38%. A titre d'exemple toujours, en 2016, 530 personnes, dont 316 enfants, sont passées par des maisons de retour.

## Pas de contact avec les autres détenus

Le projet de Theo Francken doit encore passer l'étape du Conseil d'Etat. Son cabinet se montre toutefois confiant : les conditions d'enfermement sont sensiblement différentes que par le passé. “Le problème, c'est que les enfants étaient en contact avec les autres détenus du 127bis. Ce ne sera plus le cas ici. Chaque famille disposera de sa propre unité pour garantir sa vie privée. Un encadrement (éducateurs, instituteurs, infirmiers, assistants sociaux et coaches) sera planifié de 12h à 17h. Nous nous sommes également organisés pour que les enfants ne voient pas la clôture”, explique Katrien Jansseune, porte-parole du secrétaire d'Etat.

Selon l'arrêté royal validé par le kern, la durée de l'enfermement d'une famille avec enfants (mineurs) ne pourra dépasser quatre semaines et la privation de liberté intervenir qu'en dernier recours. Par exemple, après une tentative d'évasion.

Sarah Freres

*“A la création des maisons de retour, la Belgique était citée comme un exemple.”*

Sotieda Ngo  
Directrice du Ciré